

## PLAN TRIENNAL DE LA POLITIQUE DU TRAVAIL 2012-2014

Le SAVT a donné un avis favorable

Le Plan triennal de la politique du travail pour les années 2012-2014 a été approuvé par le Conseil Régional de la Vallée d'Aoste dans la séance du vendredi 22 juin.

Le nouveau Plan, dont les travaux des nombreuses commissions du Conseil ont été dirigés et coordonnés par M. Roberto Vicquery, Responsable du Département des Politiques du Travail et de la Formation, confirme la structure précédente, en portant une attention toute particulière aux interventions de formation et de soutien pour la stabilisation du travail précaire, à l'augmentation des embauches en CDI et au soutien des catégories les plus défavorisées, tout en valorisant l'introduction des jeunes sur le marché du travail par des contrats à durée indéterminée.

Le Plan de la Politique du Travail 2012-2014 s'inscrit dans un cadre de crise globale grave, qui influence lourdement notre Région également, et propose donc une stratégie d'action visant à la reprise économique et agissant à différents niveaux.

Ce Plan tient compte des réformes importantes qui ont été introduites au niveau national et tout particulièrement:

- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle;
- dans l'apprentissage;
- dans la réglementation des stages;
- dans la réforme plus générale du marché du travail mise en place par le Gouvernement Monti.

Les interventions à prévoir dans le nouveau Plan seront donc caractérisées par une grande variété d'actions générales et spécifiques; l'Administration régionale jouera un rôle important en termes de coordination et de pilotage et les Organisations Syndicales collaboreront activement.

Le Plan mis en œuvre durant les trois dernières années (2009/2011) a mis en évidence le besoin de promouvoir des actions synergiques et coordonnées entre elles, afin de les rendre le plus efficaces possible, à travers également la valorisation des contributions et des participations des particuliers de tous les secteurs.

En effet, le nouveau Plan met l'accent sur l'identification d'actions et d'interventions mettant en valeur les structures existantes et les caractéristiques de la région et répondant aux besoins concrets du territoire, notamment dans les domaines du travail et de la formation.

En ce qui concerne le domaine de la formation (dans son sens le plus large), des actions cohérentes avec les mesures du Fond Social Européen seront mises en place, et ce dans le but d'accroître le nombre de partenaires potentiels. En outre, les procédures administratives seront simplifiées et accélérées.

L'approche stratégique décrite ci-dessus se traduit par une série d'objectifs stratégiques concernant les politiques actives et de système. Ces politiques se traduisent à leur tour par des actions le plus concrètes et mesurables possible, afin de pouvoir assurer les finalités suivantes:

1. rejoindre ponctuellement les destinataires finaux;
2. assurer une vérification périodique plus détaillée de l'état d'avancement réel et procédural par l'administration;
3. assurer la visibilité et la transparence des politiques mises en œuvre par la Région;
4. assurer l'intégration efficace entre les ressources financières régionales et européennes.

Pour 2012 à 2014 la Région Vallée d'Aoste a identifié les **Objectifs** suivants:

- A. Renforcer le rôle de pilotage des services publics dans le cadre du système régional des services pour l'emploi en identifiant et en mettant en œuvre de nouvelles formes de collaboration avec les particuliers.
- B. Renforcer le système d'information pour la définition des stratégies d'intervention en matière d'emploi.
- C. Favoriser l'utilisation d'outils et méthodes pour l'identification et la certification des compétences et pour l'enregistrement des expériences de formation et de travail des personnes.
- D. Intégrer les politiques d'éducation, de formation professionnelle, du travail et du développement économique, même en utilisant de manière synergique les différentes sources de financement possibles.
- E. Soutenir la reprise des entreprises dans les secteurs les plus pénalisés par la crise économique, leur permanence sur le territoire régional et le développement de nouvelles entreprises.
- F. Mettre en œuvre des actions visant à la protection et à la croissance de l'emploi, notamment par le biais d'entreprises durables et de services publics de qualité.
- G. Augmenter les actions d'aide aux personnes les plus vulnérables, notamment celles que la crise économique rend encore plus vulnérables.
- H. Favoriser la capacité d'insertion professionnelle et l'accès des personnes sans emploi au marché du travail, avec une attention toute particulière aux jeunes.
- I. Favoriser la mobilité interrégionale et internationale.
- J. Favoriser le reclassement professionnel des salariés qui risquent de perdre leur emploi.
- K. Promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes en mettant en œuvre des actions favorisant une participation de qualité de la part des femmes au marché du travail.
- L. Soutenir la valeur éducative de la formation initiale (y compris celle réalisée en alternance) en tant qu'outil stratégique ayant une fonction complémentaire par rapport à l'éducation scolaire, pour l'amélioration des niveaux d'apprentissage.
- M. Améliorer l'efficacité des initiatives contre l'abandon de l'école et mettre l'accent sur le caractère stratégique de la formation supérieure dans le cadre d'une révision des politiques de formation basée sur la centralité de la personne et sur le principe du *lifelong learning*.
- N. Favoriser l'emploi de personnes ayant un haut niveau professionnel à travers le développement de l'innovation et de la recherche.
- O. Renforcer la connotation stratégique de la formation continue des travailleurs, en mettant en évidence le lien entre les plans de formation et les programmes d'investissement des entreprises.
- P. Soutenir l'esprit entrepreneurial et multiplier les occasions d'échange entre les organismes de recherche et le système économique et productif.
- Q. Mettre en valeur les activités complémentaires à la programmation (suivi, contrôle, évaluation), dans le but d'accroître le niveau qualitatif des interventions et des politiques de formation et du travail.

Les actions proposées porteront une attention toute particulière aux interventions de formation et de soutien pour la stabilisation du travail précaire, afin d'augmenter la possibilité d'embaucher sous CDI et en privilégiant les catégories les plus défavorisées.

En ce qui concerne les jeunes, particulièrement touchés par la crise économique en cours, ce Plan vise à valoriser au maximum le rôle de l'apprentissage en tant que canal d'accès privilégié au marché du travail à durée indéterminée, dans les trois types de contrat prévus: apprentissage pour la qualification et le diplôme professionnel, apprentissage de professionnalisation et apprentissage de formation de haut niveau et de recherche.

Quant à la préparation professionnelle des jeunes, la formation sera mise en valeur et l'interaction avec le système de l'éducation sera favorisée. Pour la période 2012/2014 l'offre de formation proposée en 2011 sera confirmée; cette offre est mise au point sur la base des demandes issues du système économique et productif, concernant les profils professionnels suivants:

- coiffeur de base,
- esthéticien de base,
- commis de cuisine,
- commis de salle/bar,
- carrossier de base,
- électricien,
- plombier chauffagiste.

Il est envisagé de mettre en œuvre un certain nombre d'interventions visant à offrir aux différents destinataires de la catégorie des «défavorisés», des expériences innovatrices et personnalisées d'accompagnement permanent dans le marché du travail et à créer des nouveaux emplois pour ces sujets.

En ce qui concerne les catégories les plus faibles de la population (personnes handicapées et/ou personnes à la charge des services socio-sanitaires, détenus), ce Plan vise à mettre en place une série d'interventions, également à travers le Centre pour le droit au travail des handicapés et des défavorisés, ayant pour but d'en supporter l'insertion et la réinsertion au travail au moyen de: la prise en charge individualisée, le développement des services «au guichet», l'orientation, le support à la mise en relation entre demande et offre de travail et à l'insertion au travail, la formation professionnelle, la réalisation de stages, la distribution de financements pour favoriser les embauches, le suivi et l'accompagnement des nouveaux embauchés, le lancement et la consolidation d'activités professionnelles en milieu carcéral, le lancement de travaux socialement utiles.

Pour les trois ans à venir (2012-014) il est également envisagé de promouvoir des mesures visant à promouvoir une plus grande participation des femmes au marché du travail en diffusant des modèles d'organisation d'entreprise orientés, permettant de concilier vie de famille et travail et à étendre l'accès à la formation et l'orientation dans le cadre de parcours d'évolution de formation et de carrière.

A cura di Alessandro Pavoni

Segretario dei Trasporti e Membro della Segreteria Conferderale del SAVT

